

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--:--:--

DECRET N°75-322 du 12 décembre 1975

chargeant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail de l'intérim du Ministre chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement

D E C R E T

ARTICLE 1er. -- Pour compter du mercredi 10 Décembre 1975, le Capitaine DJIBRIL Moriba, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Ministre chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures pendant l'absence du Capitaine Augustin HONVOH.

ARTICLE 2. -- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 décembre 1975

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation



Lieutenant-Colonel Basile Lémy CHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 -- CS 6 -- SGG 4 -- MFPT-MPSCAE 6 -- Ministère 11 -- SPD 2 -- JORD 1 --
IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc. ONEPI 5 -- DPE-DGAJL-INSAE 6 -- CNR 4.